Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 7

Artikel: Aider les pays les plus démunis

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-369807

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

découvrir aux pilotes automobiles une facette différente de leur sport. La géographie de la région était un terrain de prédilection pour l'organisation d'un rallye. Aidé par d'autres marchands de vin valaisans, pour des raisons budgétaires, la manifestation s'appelait alors le «Rallye du Vin». La manifestation prenait de l'ampleur tout en maintenant son appellation et ses principes d'organisation: la découverte de la région, de son vignoble et de ses vins. Un concours œnologique finissait et clôturait les épreuves sportives. Dès 1985, le rallye prenait son appellation d'aujourd'hui.

C'est maintenant une organisation parfaitement rodée, professionnelle même. Plus de six cents personnes (sans la protection civile) sont indispensables au déroulement des trois jours de course. C'est une forme de grande famille, parfois un peu guindée, qui entretien un solide réseau de bénévoles sans qui le RIV n'existerait pas. Un monde fascinant, bruyant sur les routes, feutré et efficace dans le centre névralgique de la direction de course. □

INTERNATIONAL

TOUT PEUT ÊTRE UTILE ET SERA BIENVENU!

Aider les pays les plus démunis

PG. Cantons et communes qui disposez d'équipements excédentaires de protection civile et de sapeurs-pompiers, prenez contact avec l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) qui se chargera de vous mettre en relation avec des Etats bénéficiaires potentiels. Aider les pays les plus démunis à se préparer à faire face aux catastrophes: c'est facile avec l'OIPC!

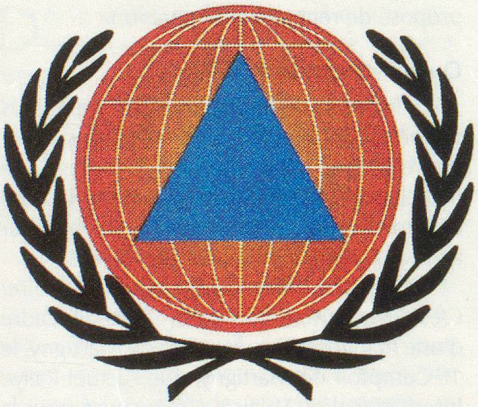

L'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC), dont le siège est à Genève, invite les cantons et les communes de la Suisse qui disposeraient de matériel excédentaire de développer des partenariats avec des pays membres de l'OIPC auxquels ce matériel pourrait être utile.

L'Algérie et le Burkina Faso ont déjà profité de la générosité de la ville de Genève et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports; par ailleurs, deux projets d'assistance en matériel de protection civile sont actuellement en cours pour le Mali et le Niger.

Les principes du parrainage

L'OIPC

- est à la disposition des donateurs (cantons et communes) pour toutes les démarches, lors d'une éventuelle donation
- joue le rôle de facilitateur entre le donateur et le bénéficiaire
- exige un dossier complet et précis des Etats bénéficiaires et s'assure des réels besoins en matériel, engins et équipements de protection civile et sapeurs-pompiers
- s'assure que le matériel donné soit destiné à un usage purement humanitaire et qu'il ne peut être en aucun cas revendu
- établit un contrat de donation entre le donateur et le bénéficiaire
- au besoin, prend en charge l'instruction technique du personnel de l'Etat bénéficiaire.

Le donateur

- n'est soumis à aucun engagement
- peut, selon sa volonté, devenir le parrain de la ville ou du pays bénéficiaire
- peut en tout temps s'assurer sur place du bon usage et de l'entretien du matériel donné, ou mandater un représentant de l'OIPC.

Le bénéficiaire

- s'engage à n'utiliser le matériel reçu que pour la protection des personnes et des biens
- en prenant possession du matériel, en accepte les avantages et les risques
- se charge des frais de transport et de douane.

Exemples pratiques de coopération

Don de matériel de la Principauté de Monaco à la Mauritanie

Au cours du premier semestre 2002, le colonel Sogho, directeur de la protection civile de la Mauritanie, a reçu un don de véhicules et d'équipements d'intervention et de secours fait par la Principauté de Monaco. Les autorités monégasques lui ont remis une échelle mécanique de 30 mètres, des matériels de ventilation et de désincarcération, un lot d'extinction, deux motopompes, un véhicule de secours aux asphyxiés et blessés, 84 lits et mobilier de chambre de l'hôpital ainsi que des matériels médicaux et un appareil de radiologie.

Ce don fait suite à ceux consentis à ce pays en 1997 et 2001, sur demande de l'OIPC, et s'inscrit dans les actions d'assistance technique et de coopération menées par la Principauté de Monaco.

Partenariat ville de Genève – Burkina Faso

Sous les auspices de l'OIPC, la ville de Genève, représentée par son maire, André Hediger, a fait don de matériel de protection civile au Burkina Faso. Deux containers contenant du matériel d'une valeur totale de 300 000 francs suisses fourni par le Service d'Assistance et de Protection de la Population (SAPP) ont été convoyés par un expert de l'OIPC auprès de la Direction générale de la protection civile du Burkina Faso à Ouagadougou au mois de novembre 2002.

Deux instructeurs du SAPP ont été chargés d'assurer la formation de leurs homologues burkinabés concernant ce matériel.

Tout peut être utile

De la cartouche de pansement individuelle, en passant par la pèlerine, le casque, la salopette, l'échelle, le brancard, la motopompe, le compresseur, etc. – tout sera bienvenu!

Pour plus de renseignements

Organisation Internationale
de Protection Civile
Jean-Charles Dédo, expert
10–12, chemin de Surville
1213 Petit-Lancy GE
Tél. 022 879 69 69
Fax 022 879 69 79
E-mail icdo@icdo.org
www.icdo.org □